



REPUBLIQUE FRANCAISE

Mairie de

Pressagny l'Orgueilleux

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du **17 mai 2023 à 19h00**

- Date de convocation : **11 mai 2023**

Président : **Monsieur Pascal MAINGUY, Le Maire**

Secrétaire de séance : **Madame Gaëlle Le Lan-Le Luyer**

| Nombre de membres | | |
|-----------------------|-------------|--|
| Art 2121-2 du CGCT | En exercice | Qui ont pris part à la délibération |
| 15 | 13 | 13 |

PRÉFECTURE DE L'EURE

- 7 JUI 2023

ARRIVÉE

Membres présents à la séance : Mmes, MM. MAINGUY, ANDRIEUX, CARRIER, DESCHAMPS, GILLET, GLEIZES, GUION, INIGO, LE LAN-LE LUYER, LOCHON, MAGNAUDEIX, VAUZOU,

Membres absents excusés ayant donné pouvoirs :

M. WECKSTEIN (pouvoir à P. MAINGUY)

DELIBERATION N° 22/2023 – CONCERTATION TERRITORIALE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉOLIEN

M. le Maire informe le conseil d'une concertation territoriale en cours entre SNA27 et le SIEGE 27 pour le développement de l'éolien. Notre commune se trouve dans la zone n°4 : le plateau du Vexin Normand. Le plateau du Vexin Normand représente la quatrième zone favorable à l'implantation de parcs éoliens dans le Département de l'Eure.

- La ressource en vent est correcte et se situe entre 5 et 6 m/s.
- Le plateau du Vexin Normand est principalement constitué d'un paysage de champs ouverts lié à une agriculture betteravière et céréalière intensive, ponctués de bosquets épars et d'alignements d'arbres.

En ce qui concerne le patrimoine bâti, on note la présence de la collégiale d'Ecouis (monument historique) à l'ouest de la zone dont les clochers jumeaux doivent être préservés de toute co-visibilité.

Les membres du conseil estiment que notre commune se trouve excentrée du plateau et n'est pas directement concernée, d'autre part compte tenu des impératifs d'implantation :

- Minimum de cinq éoliennes dans un parc
- Distance d'un minimum de 500 mètres des habitations
- Distance par rapport au massif forestier

Il est retenu que le territoire de la commune ne se prête pas à l'implantation de ce type d'énergie. Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur un accord d'implantation

M. le Maire renseignera le questionnaire SNA dans ce sens.

Vote : 12 contre – 1 favorable (M. Weckstein)



Le Maire, Pascal MAINGUY